

46

PLAN DE RELANCE : SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT INDUSTRIEL DANS LES TERRITOIRES



une enveloppe de

400 M€

jusqu'en 2022
en soutien aux investissements

BÉNÉFICIAIRES

PME, ETI et Grande Entreprise
(prioritairement localisées en Territoires
d'Industrie)



FORME DE L'AIDE

Subvention



INTENSITÉ DE L'AIDE

Jusqu'à 80% des dépenses
engagées éligibles



PÉRIODE

De sept 2020 au 31/12/2022
jusqu'à épuisement
des fonds

QUELS PROJETS ?

Le plan de relance soutient les projets **d'investissements industriels matures à fort impact dans les territoires**, quelque soit la taille et le secteur d'activité de l'entreprise.

Les projets d'investissements attendus sur 24 mois doivent être au minimum de 200 K€ et concerner :

- ↳ les infrastructures, le foncier ou l'immobilier
- ↳ les immobilisations incorporelles (logiciel, brevets, licences...)
- ↳ les achats d'équipements et de machines
- ↳ les dépenses d'industrialisation, d'amélioration énergétique
- ↳ les dépenses de prestation de conseils

Une priorité sera donnée aux projets des entreprises localisées en **Territoires d'Industrie**. Seront particulièrement appréciés les projets matures avec des impacts économiques, sociaux (emplois) et environnementaux importants.

QUELS SOUTIENS ?

Les entreprises retenues pourront prétendre à une aide publique significative :

- ↳ Jusqu'à **800 K€ sous forme de subvention** (voire au-delà pour les projets les plus structurants)
- ↳ Pouvant représenter **jusqu'à 80% des dépenses** dans le cadre du régime temporaire COVID-19.

⚠ Ces aides seront attribuées dans la limite des fonds disponibles, il est donc essentiel pour les entreprises de déposer leur dossier dans les plus brefs délais.

17 ANS

D'expérience

53 M€

D'aides publiques
obtenues en 2019

4

Implantations
en France

46

Collaborateurs



**Franck
MAUDOUX**

Directeur développement

06 33 04 37 74

franck.maudoux@abfdecisions.fr

ABF
DÉCISIONS
CONSEIL EN FINANCEMENTS PUBLICS

